

FICHE D'INSCRIPTION ADULTES

Numéro de Licence : 20046.042.....

Heure(s) d'entraînement (à cocher) :

GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN

Lundi 9h30-10h30	Caviolle	<input type="checkbox"/>
Mardi 18h00-19h00	Caviolle	<input type="checkbox"/>
Mercredi 19h30-21h00	Pierre Ilbert	<input type="checkbox"/>
Jeudi 9h30-10h30	Caviolle	<input type="checkbox"/>

GYMNASTIQUE DOUCE

Lundi 10h30-11h30	Caviolle	<input type="checkbox"/>
Mercredi 10h30-11h30	Caviolle	<input type="checkbox"/>
Jeudi 10h30-11h30	Caviolle	<input type="checkbox"/>
Vendredi 10h30-11h30	Dojo	<input type="checkbox"/>

COURS CARDIO

Mercredi 12h30-13h30	Pierre Ilbert	<input type="checkbox"/>
----------------------	---------------	--------------------------

GYM AUX AGRÈS

Mercredi 20h30-21h30	Pierre Ilbert	<input type="checkbox"/>
----------------------	---------------	--------------------------

Tarif :

179€

Certificat médical pour les nouveaux

Pour les réinscriptions vérifier dans le listing si votre certificat médical est encore valable.

L'adhésion est payable en 1 fois, **exceptionnellement** selon la situation et les aides accordées, le club acceptera un paiement en 2 fois à l'ordre de Cahors Gymnastique.

- 20€ à partir de la deuxième inscription (d'un même foyer fiscal)

NOM

Prénom

Date de Naissance Nationalité

Adresse Postale

 Téléphone

Adresse mail :

Photo
à coller
(si
nouveau)

Attention l'adresse mail servira uniquement à Cahors Gymnastique pour vous licencier et vous envoyer les informations de la saison ainsi qu'à la Fédération Française de Gymnastique pour confirmer votre licence. (Sans adresse mail la licence ne pourra être finalisée).

Voulez-vous une attestation de paiement : oui - non

Vous trouverez toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la saison sportive (dates et horaires des manifestations...) sur le site internet cahorsgymnastique.sportsregions.fr

AUTORISATION et DROIT à l'IMAGE

Je soussigné(e)

- Autorise CAHORS GYMNASTIQUE, à utiliser les images sur quelques supports que ce soit (photos, journaux, vidéos) pour la saison en cours.
- N'autorise pas CAHORS GYMNASTIQUE, à utiliser les images sur quelques supports que ce soit.

A..... le..... 2024

Signature précédée de « Lu et approuvé ».

Attestation de santé (pour les réinscriptions seulement)

Je soussigné :

NOM : Prénom.....

Licence N° 20046.042..... Club : Cahors Gymnastique

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à la demande de licence à la Fédération Française Gymnastique pour la saison **2024/2025**.

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

Fait àle.....

Signature

Cadre réservé au CLUB, Ne rien inscrire – Mode de paiement

Nom de l'émetteur du chèque

Par chèque N°.....

Espèces (contre reçu) N°.....

Chèque vacances (+3€)

Autres

Dossier remis au club le et Vérifié par

REGLEMENT CAHORS GYMNASTIQUE

L'adhésion annuelle comprend la licence à la Fédération Française de Gymnastique, une assurance et une part club (salaires, formations des cadres et bénévoles, matériel)

Après un mois de pratique au sein de Cahors Gymnastique aucune annulation d'adhésion n'est possible (pas de remboursement) seulement en cas de certificat médical stipulant l'arrêt de la pratique gymnique. Dans ce cas un remboursement pourra être demandé au prorata, déduit du montant de la licence fédérale (66 €).

Paiement par chèque le règlement annuel en 1 fois et **exceptionnellement** selon la situation et les aides accordées, le club acceptera un paiement en 2 fois à l'ordre de Cahors Gymnastique.

Le versement d'une cotisation signifie l'adhésion au projet associatif et non « une avance » sur des services attendus (il ne s'agit pas d'une prestation de services de l'association) par conséquent un adhérent ne paye pas uniquement pour pratiquer « son » sport mais il contribue à l'ensemble du fonctionnement de l'association. Pour certains motifs (déménagement, décès) un remboursement partiel des cotisations peut être envisagé. **Outre ces motifs aucun remboursement ne peut être réclamé par le cotisant.**

Cahors Gymnastique prend les espèces contre reçu, les Aides à la Pratique Sportive, et les chèques vacances (majoration de 3€).

Pour des raisons de sécurité, les adhérents doivent être licenciés le plus vite possible d'où l'importance d'un rapide retour du dossier.



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT

Questionnaire de santé

Qui est concerné ?

Le licencié majeur qui demande à la FFG le renouvellement de sa licence.

Quand l'utiliser ?

Le questionnaire est à utiliser **pendant les deux saisons** qui suivent celle pour laquelle un certificat médical a été délivré.

Exemple	Saison 2019/2020	Certificat médical
	Saison 2020/2021	Questionnaire + Attestation
	Saison 2021/2022	Questionnaire + Attestation
	Saison 2022/2023	Certificat médical

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non

Durant les douze derniers mois	OUI	NON
① Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une crise cardiaque ou inexplicable ?		
② Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
③ Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
④ Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
⑤ Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
⑥ Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour	OUI	NON
⑦ Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
⑧ Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
⑨ Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Attention :

- Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié ou de son représentant légal s'il est mineur.
- Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :
⇒ Attestation ci-après à fournir à votre club, pour les saisons concernées – Pas de certificat médical.
- Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :
⇒ Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence.